



PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ DE STE-GERMAINE-BOULÉ

RECU

05 FEV. 2015

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé, tenue le 2 février 2015 au lieu habituel de ses délibérations et où sont présents monsieur Jaclin Bégin, maire, ainsi que les membres du conseil suivants : Messieurs Frédéric Audet, David Goulet, Carol Gauthier, mesdames Tania Rancourt et Mélanie Morin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jaclin Bégin.

Assiste également à l'assemblée madame Gisèle B. Lapointe, directrice générale.

R.6798

Touche pas à ma région :

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et pouvoir aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi n° 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi n° 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Carol Gauthier, appuyé par monsieur Frédéric Audet et résolu;

QUE la municipalité de Ste-Germaine-Boulé adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE la municipalité s'assure de rendre le manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue disponible à la population pour signature.

ADOPTÉ,

DONNÉ À STE-GERMAINE-BOULÉ

Ce 3^{ième} jour de février 2015

Line Tardif,
Secrétaire-adjointe